

Vaujours, Ville de 8 500 habitants située dans le Département de la Seine-Saint-Denis et membre de l'EPT Grand Paris-Grand Est, bénéficie d'un cadre de vie attractif et boisé avec la proximité du Parc de la Poudrerie et à la limite de la zone urbanisée de la région parisienne. Desservie par le RER B et la Nationale 3, la Ville connaît un fort dynamisme urbain et de nombreux projets avec la perspective d'atteindre plus de 10 000 habitants dans les prochaines années. Vivre ensemble, urbanisme, qualité de vie, modernisation, constructions neuves et rénovations d'équipements constituent les principaux axes du mandat en cours. Ancrée dans un environnement à forts enjeux de développement, la Ville inscrit sa démarche et son action dans une forte proximité aux habitants et d'efficacité de son action publique.



Adresser CV + lettre de motivation à l'attention de Monsieur le Maire.



Hôtel de ville
20, rue Alexandre Boucher
93410 Vaujours



recrutementrh@ville-vaujours.fr

La Ville de Vaujours recherche son/sa futur(e) directeur(trice d'accueil collectif de mineurs

Sous l'autorité du Responsable du site scolaire d'affectation, vous serez chargé(e) de l'accueil de groupe d'enfants et de jeunes. Vous formalisez et mettez en œuvre le projet pédagogique de l'accueil de loisirs sans hébergement en lien avec le projet éducatif et politique enfance jeunesse de la Ville. Vous organisez et coordonnez la mise en place des activités qui en découlent et encadrez l'équipe d'animation de l'accueil périscolaire et de l'accueil de loisirs

MISSIONS

Participe à l'élaboration du projet pédagogique :

- Définit les orientations stratégiques de l'accueil de loisirs,
- Élabore et met en œuvre les projets pédagogiques de la structure d'accueil,
- Impulse des projets diversifiés et innovants,
- Construit et développe une démarche coopérative de projet,
- Élabore le budget de l'ALSH et en assure la bonne exécution,
- Analyse les besoins et les caractéristiques des publics accueillis,
- Prend en compte le développement durable dans l'élaboration du projet pédagogique.

Participe au fonctionnement et enrichi la vie d'équipe d'animation :

- Développe des partenariats,
- Assure la gestion quotidienne de l'ALSH (administrative et budgétaire, matérielle...),
- Anime et encadre les animateurs placés sous sa responsabilité,
- Contrôle et applique les règles d'hygiène et de sécurité,
- Assure la continuité du service en remplacement d'agents,
- Déclare et actualise les agréments DDCS et les Fiches Complémentaires, en partenariat avec les autres DACM.

Anime les activités et accompagne les publics accueillis :

- Encadre des activités de loisirs et les adapte aux différents publics,
- Conçoit des séances en adaptant des supports d'animation en lien avec le projet Pédagogique
- Planifie des temps d'animation en respectant les rythmes des publics,
- Respecte les capacités, l'expression et la créativité de l'individu,
- Est à l'écoute et sait dialoguer avec le public,
- Impulse et anime la dynamique du groupe,
- Met en forme et facilite le projet du groupe de jeunesse
- S'adapte à la diversité sociale et culturelle des jeunes,
- Repère les jeunes en difficulté et signale la situation au responsable de la structure

Activités secondaires :

- Préparation et participation aux manifestations jeunesse et sportives notamment celles se déroulant certains week-ends, et jours fériés...)

PROFIL, COMPETENCES ET SAVOIR-ETRE

- SAVOIR FAIRE :

- Diplôme BAFD ou BPJEPS (même en cours) exigé,
- Première expérience réussie en directeur de structure d'accueil de loisirs extra/périscolaire appréciée,
- Capacité à animer une équipe,
- Gestion administrative et financière d'un ALSH,
- Connaissances pédagogiques liées aux publics accueillis,
- Rythme de l'enfant et de l'adolescent,
- Activités d'éveil, sportives culturelles et artistiques,
- Techniques d'animation,
- Disposer d'une bonne connaissance en éducation, des établissements scolaires et du monde associatif.

- SAVOIR ETRE :

- Être capable d'autonomie, d'anticipation et de rigueur
- Grande disponibilité, adaptabilité
- Principe de neutralité et de laïcité
- Faire preuve de discrétion
- Avoir le sens du service public et de l'intérêt général
- Capacité d'animation de réunions et qualité relationnelle
- Capacité à monter des projets adaptés avec les jeunes
- Être capable de respecter les procédures et les délais

CONDITIONS GÉNÉRALES DE TRAVAIL

- Temps complet annualisé (année scolaire)
- Rémunération statutaire + régime indemnitaire + prime annuelle
- Avantages sociaux : CNAS, participation employeur mutuelle et prévoyance
- Politique active de formation des agents